

Nom de l'UE: BAC GRH	Questions spéciales de Droit		
Titre du/des cours	Règlement du Travail et Relations Collectives		
Chargé de cours	M. Dominique CLAES		
Niveau	3	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	28	Pré requis pour	
Langue de cours	français	Crédits ECTS	

<p>Objectifs du cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier les étudiants sur les différents acteurs en matière de droit collectif du travail tant au niveau national (CNT), sectoriel (C.P.) qu'au niveau de l'entreprise (Conseil d'entreprise et délégation syndicale) - Comprendre, analyser et voir l'impact sur la gestion quotidienne d'une entreprise des missions et actes de ces différents acteurs principalement en matière d'avis, de concertation, de conventions collectives et règlement du travail <p>Contenu du cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs du droit collectif de travail - Le conseil national du travail et commissions paritaires - Les conventions collectives du travail, les commissions paritaires - Le conseil d'entreprise et la délégation syndicale - Le règlement du travail - La hiérarchie des normes <p>Méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matière théorique présentée sous forme synthétique ; - Concrétisation des principes par des applications ; 	<p>Supports</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notes de cours théoriques - Annexes comprenant des documents officiels de travail indispensables à la mise en application des principes et procédures développés ; <p>Acquis d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer et comprendre les différents thèmes abordés - être capable de les expliquer en ses propres mots si on est amené à relayer l'information à des tiers - pouvoir identifier les différents acteurs de droit collectif et leur rôle dans la gestion d'une entreprise - A partir d'un cas concret, pouvoir cerner l'impact direct d'une norme de droit collectif sur les conditions de travail et les relations entre employeur et travailleurs d'une entreprise <p>Evaluation</p> <p>Un examen écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants peuvent disposer des textes suivants soulignés, fluorés mais non annotés <ul style="list-style-type: none"> o Loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail o Loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires - Les étudiants peuvent également consulter sans prise de notes pendant 20 minutes l'ensemble de leurs notes et documents avant de répondre aux questions
Pondération	
Travaux	Evaluation de 1^{ère} session
	100%
	Evaluation de 2^{ème} session
	100%